

Réalisation du lotissement

« LES CLUZEAUX »

Rue de Champ Maillard
86170 Cisse

PA 8.1 – PROGRAMME DES TRAVAUX

MAITRE D'OUVRAGE :

SARL EURO-FAMILY
14, rue des Cosses
86180 BUXEROLLES
Tél : 05.49.54.49.49

TABLE DES MATIERES

1	ORGANISATION ET COMPOSITION DES AMENAGEMENTS NOUVEAUX.....	2
2	TRAVAUX PREPARATOIRES ET TERRASSEMENTS GENERAUX	3
3	VOIRIE.....	3
	3.1 Prescriptions générales, tracé.....	3
	3.2 Caractéristiques géométriques.....	3
	3.3 Structure des voiries	4
	3.4 Bordures – Caniveaux	4
	3.5 Signalisation routière	4
4	ASSAINISSEMENT	4
	4.1 Eaux pluviales	4
	4.2 Eaux usées	5
5	EAU POTABLE – PROTECTION INCENDIE.....	6
	5.1 Conduites.....	6
	5.2 Branchements parcelles.....	6
	5.3 Défense incendie	6
	5.4 Raccordement au réseau existant	7
6	ELECTRICITE BASSE TENSION	7
	6.1 Prescriptions générales, tracé.....	7
7	TELECOMMUNICATIONS.....	8
	7.1 Prescriptions générales, tracé.....	8
	7.2 Infrastructures télécommunications	8
	7.3 Chambres de tirage et de raccordement.....	8
	7.4 Branchements parcelles.....	8
	7.5 Raccordement au réseau existant	8
8	ECLAIRAGE PUBLIC.....	8
	8.1 Prescriptions générales.....	8
	8.2 Réseau basse tension	9
	8.3 Candélabres	9
	8.4 Raccordement au réseau existant	9
9	PLANTATIONS.....	9
10	COLLECTE DES DECHETS MENAGERS.....	9
11	REALISATION DES TRAVAUX.....	10

Le présent programme a pour objet de définir les prestations à réaliser pour la viabilisation du lotissement « Les Cluzeaux » sur la commune de CISSE.

Le lotisseur se réserve la possibilité d'apporter des modifications qui ne compromettraient pas les caractéristiques générales du projet.

Dans le présent document, il est désigné par LOTISSEUR, le maître de l'ouvrage et par ACQUEREUR, les acheteurs des lots.

Le lotisseur se réserve la possibilité d'apporter des modifications qui ne compromettraient pas les caractéristiques générales du projet.

A cet effet, il est précisé que le « plan des travaux » n'est qu'un schéma en avant-projet sommaire. Les plans d'exécution ne seront étudiés qu'à la suite de l'obtention du permis d'aménager.

1 ORGANISATION ET COMPOSITION DES AMENAGEMENTS NOUVEAUX

Dans le cadre de cette viabilisation, les travaux ci-après seront réalisés :

- Les terrassements généraux nécessaires à la réalisation des voiries, des noues, des accès aux lots et stationnements,
- Les travaux de structure de voirie et de revêtements divers
- La réalisation des travaux pour la gestion des eaux pluviales comprenant la réalisation de noues d'infiltration
- La mise en place du réseau d'assainissement Eaux Usées et des tabourets de branchements EU des parcelles
- La réalisation du réseau Adduction en eau potable, vannes et citerneaux de branchements
- La réalisation du réseau Basse Tension et des coffrets réseaux et branchements
- La réalisation du génie civil et des infrastructures du réseau Télécommunications
- La réalisation d'un réseau d'éclairage et la pose de candélabres
- L'aménagement des espaces verts et la plantation de végétaux

Toute modification d'implantation altimétrique et/ou planimétrique des boîtes de branchement, coffrets, citerneaux et autres ouvrages techniques sera à la charge financière (coûts de l'éventuelle démarche administrative et des coûts de travaux) exclusive de l'acquéreur.

Dans tous les cas, la nouvelle implantation devra être agréée par le maître d'œuvre, le maître d'ouvrage et les services des concessionnaires.

2 TRAVAUX PREPARATOIRES ET TERRASSEMENTS GENERAUX

Avant l'exécution des terrassements proprement dits, il sera réalisé un nettoyage du terrain.

Les terrassements généraux comprendront :

- Le décapage de la terre végétale sur l'emprise des chaussées, stationnements et accotements. La terre végétale sera conservée, le plus possible, sur site pour la réalisation des espaces verts et fosses de plantation
- Les travaux en déblais - remblais pour la constitution des fonds de forme des voiries et la construction des noues et bassins de rétention des eaux pluviales

3 VOIRIE

3.1 Prescriptions générales, tracé

La desserte du lotissement sera assurée par le raccordement sur la rue de Champ Maillard.

La voirie du lotissement projetée, dont le tracé est figuré sur le plan de composition PA 4 comprend :

- Une voie principale en impasse à double sens
- Une aire de retournement pour véhicules légers, véhicules de collecte des déchets et véhicules de défense incendie aménagée en extrémité de l'impasse.

La voirie sera exécutée conformément aux dispositions portées sur le plan des travaux n° PA 8 et à celles ci-après définies.

Le gabarit de la voie de desserte est le suivant :

- Emprise 8.00 m
- Accotement, largeur de 0.75 m en gravillons permettant d'implanter les édicules techniques (Coffrets électriques, candélabres, regards de branchement EU et EP, etc...).
- Chaussée partagée, largeur de 5.00 m en enrobé
- Espaces verts + noue, largeur de 2.25 m

Le lotissement sera en régime de « voie partagée » (limitation de la vitesse à 20 km/h).

3.2 Caractéristiques géométriques

La chaussée comportera une pente longitudinale ayant un minimum de pente de 1 % et un maximum de 4% et une pente transversale ayant un minimum de pente de 1% et un maximum de 2%.

L'ensemble des aménagements de voirie sera conforme aux normes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.

3.3 Structure des voiries

Compte tenu du trafic attendu sur l'aménagement, les corps de chaussée seront constitués de la manière suivante :

Chaussée, Stationnement et accès aux lots :

- Géotextile
- Couche de fondation en GNT 0/100 d'une épaisseur de 35 cm.
- Couche de base en GNT 0/31,5 d'une épaisseur de 10 cm.
- Couche de roulement en enrobé d'épaisseur de 5 cm.

3.4 Bordures – Caniveaux

Les bordures et caniveaux seront du type suivant :

- Bordures T1 (10 cm de vue) en limite de la voirie et de l'accotement
- Bordures CR1 arasées en limite d'espaces verts

Tous les éléments seront de la classe U.

L'ensemble des caniveaux et bordures seront établis sur fondation en béton dosé à 350 kg de ciment /m3 et présentant une épaisseur de 0,20 m minimum.

3.5 Signalisation routière

La signalisation horizontale et verticale mise en place sera conforme à la réglementation en vigueur.

4 ASSAINISSEMENT

Les réseaux d'assainissement feront l'objet d'un plan de récolement, d'un rapport d'inspection télévisée et de test d'étanchéité.

4.1 Eaux pluviales

Il est prévu :

- une gestion des eaux pluviales de l'espace public dans des noues d'infiltration et tranchées drainantes.
- une gestion à la parcelle pour chaque lot avec une infiltration des eaux pluviales

Ces ouvrages seront dimensionnés à partir de la méthode des pluies avec une période de retour de 20 ans, correspondant aux zones résidentielles de la Norme NF EN 752.

4.1.1 Pour les eaux de ruissellement du domaine public :

Les eaux pluviales des voies seront dirigées dans les noues longeant les voies.

Pour maximiser l'infiltration au niveau des noues, il a été prévu que celles-ci fonctionneront en cascade avec création de redans réguliers et mise en place de tranchées drainantes.

Ce dispositif permettra de gérer une pluie de retour 20ans.

4.1.2 Pour les eaux de ruissellement des lots et parcelles privées :

Les eaux pluviales, y compris les eaux provenant des toitures, seront gérées et infiltrées sur les parcelles privatives par et à la charge de chaque acquéreur.

L'acquéreur aura l'obligation de dimensionner un ouvrage de rétention et infiltration en fonction des surfaces de son projet d'habitation et son aménagement.

Exemples de dispositifs :

- Un puisard de rétention et d'infiltration,
- Une tranchée drainante ou massif drainant avec volume de rétention,
- Une cuve de stockage avec débit de fuite par infiltration,
- Un dispositif de type SAUL (« Qbic » de chez Wavin ou similaire),
- ou tout autre dispositif permettant une régulation avec stockage et infiltration

4.2 Eaux usées

Le réseau d'assainissement eaux usées du lotissement dont le tracé est figuré au plan PA8 annexé, sera exécuté conformément aux prescriptions du gestionnaire Eaux de Vienne.

Ce réseau « Eaux usées » sera réalisé dans l'emprise de la nouvelle voie à la charge du lotisseur.

Ce réseau sera raccordé gravitairement au réseau d'eaux usées existant rue de Champ Maillard.

Les branchements individuels de chaque lot seront réalisés par le lotisseur.

Chaque branchement sera pourvu d'un boîtier de raccordement 315 mm avec tampon fonte ductile. Les piquages seront réalisés à l'aide d'une culotte de branchement équipée de joints étanches.

Les regards de branchements « Eaux Usées » seront implantés en limite de domaine privé, coté espace public.

4.2.1 Collecteurs principaux et regards

Les collecteurs principaux seront réalisés en tuyaux PVC série assainissement de classe SN8 et de diamètre 160 mm.

La pente minimale des collecteurs gravitaires sera de 5 mm/ml.

Des regards de visite seront mis en place sur le réseau à chaque changement de pente ou de direction. Ils seront construits en éléments préfabriqués en béton de diamètre 1000mm.

Ces regards seront obturés par des tampons fonte série chaussée.

4.2.2 Branchements parcelles

Les branchements individuels des parcelles permettant le raccordement de chaque lot aux collecteurs principaux seront réalisés en tuyaux PVC série assainissement de classe SN8 et de diamètre 125 mm.

Ces canalisations seront raccordées au collecteur principal par l'intermédiaire de culotte de branchements.

Les regards de branchements seront construits en éléments préfabriqués PVC de diamètre 315 mm et seront obturés par des tampons fonte à fermeture hydraulique.

Ces regards seront implantés en domaine public en limite de propriété.

5 EAU POTABLE – PROTECTION INCENDIE

Le réseau d'alimentation en eau potable et défense incendie du lotissement dont le tracé est figuré au plan PA8 annexé, sera exécuté conformément aux prescriptions du gestionnaire Eaux de Vienne.

Le réseau d'eau potable fera l'objet d'un essai de pression, d'une désinfection suivie d'une analyse bactériologique et d'un plan de récolement.

5.1 Conduites

Les conduites seront soit en PVC pression, soit en PEHD pression, de diamètre 63 mm.

Les conduites seront établies sous chaussées à une profondeur de 1m mesurée de la génératrice supérieure au sol fini et signalées par un grillage avertisseur.

5.2 Branchements parcelles

Chaque parcelle sera alimentée par un branchement individuel comprenant une niche préfabriquée et une canalisation en PEHD 19/25mm tuyau en attente permettant la mise en place d'un compteur lors de la demande d'abonnement faite par l'acquéreur.

Les branchements individuels seront réalisés aux frais de l'aménageur par le concessionnaire Eaux de Vienne.

5.3 Défense incendie

La défense contre l'incendie sera assurée par l'ajout d'1 poteau incendie à l'entrée du lotissement raccordé sur la conduite DN100 existante rue de Champ Maillard, permettant de protéger, à moins de 200m de ce dernier, l'ensemble du projet.

5.4 Raccordement au réseau existant

Le réseau intérieur du lotissement sera raccordé sur la canalisation existante diam. 100 mm rue de Champ Maillard.

Ce raccordement sera réalisé par le gestionnaire Eaux de Vienne à la charge de l'aménageur.

6 ELECTRICITE BASSE TENSION

6.1 Prescriptions générales, tracé

Le réseau de distribution d'énergie électrique Basse tension de l'opération projetée, dont le tracé et l'emplacement des ouvrages annexes sont figurés au plan PA 8 annexé, sera souterrain et réalisé conformément aux prescriptions de SRD.

Les liaisons de branchement entre les coffrets CIBE et les compteurs intérieurs posés dans les pavillons sera à la charge de chaque acquéreur de lot

6.1.1 Réseau basse tension souterrain

Le réseau basse tension sera constitué de câbles armés de type HN 33 S 33 de section de 150 et 95 mm² Aluminium, raccordés au réseau existant rue de Champ Maillard.

Ces câbles seront posés sur un lit de sable de 0,10m d'épaisseur, et seront recouverts d'une couche de sable de 0,15m d'épaisseur au-dessus de la génératrice supérieure de câble. Les traversées de chaussées seront réalisées au moyen de fourreaux polyéthylène établis à 1,00 m de profondeur minimum. Ces câbles seront signalés par un grillage avertisseur rouge.

Les accessoires de raccordement seront soit des raccordements modulaires basse tension type REMBT sur socle ou grilles de passage en fausse coupure.

6.1.2 Branchements parcelles

Les branchements particuliers comprendront :

- la liaison réseau-coffret en câble NF C 33 210 ou HM-27/03/139, en aluminium de section 4x35 mm². Ces câbles seront posés en tranchée selon les mêmes dispositions que les câbles de réseau basse tension.
- les traversées de chaussées seront réalisées au moyen de fourreaux polyéthylène de diamètre 50 mm minimum.
- les coffrets de comptage de type CIBE équipé de borne téléreport placés à l'intérieur des lots en limite de propriété seront posés sur socle plastique.

6.1.3 Raccordement à l'infrastructure

Le réseau intérieur du lotissement sera raccordé au réseau existant rue de Champ Maillard .

7 TELECOMMUNICATIONS

7.1 Prescriptions générales, tracé

Le réseau téléphonique de l'opération projetée dont le tracé et l'emplacement des ouvrages annexes sont figurés au plan PA8 annexé et sera exécuté en souterrain conformément aux prescriptions des opérateurs Télécommunications.

7.2 Infrastructures télécommunications

Les fourreaux seront en PVC de diamètre 45 mm et seront signalés par un grillage avertisseur vert.

Ces fourreaux seront établis sous trottoir avec une charge minimum de 0,60m, et seront aiguillés.
Les fourreaux seront posés sur un lit de sable de 0,10m d'épaisseur et enrobés de sable jusqu'à 0,10m au-dessus de la génératrice supérieure.

7.3 Chambres de tirage et de raccordement

Les chambres de tirage et de raccordement seront en béton préfabriqué et de dimensions intérieures normalisées. Les fourreaux seront scellés à l'entrée et à la sortie de chaque chambre avec du béton maigre.

Les trappes des chambres seront en fonte (250 KN pour les chambres situées sur les trottoirs et 400 KN sur les chaussées).

7.4 Branchements parcelles

Les branchements particuliers comporteront 1 ou 2 fourreaux diamètre 45 et un regard d'accès 30x30.

7.5 Raccordement au réseau existant

Le réseau souterrain de l'opération sera raccordé sur le réseau souterrain existant rue de Champ Maillard.

8 ECLAIRAGE PUBLIC

8.1 Prescriptions générales

Le réseau d'éclairage de l'opération projetée dont le tracé et l'emplacement des points lumineux sont figurés au plan PA8 annexé sera exécuté conformément aux prescriptions de la commune et du concessionnaire Sorégies.

8.2 Réseau basse tension

Le réseau basse tension souterrain alimentant les différents points lumineux sera constitué par des câbles de type U 1000 RO 2 V sous gaine polyéthylène Ø75mm et câblette cuivre 25 mm².

Une mise à la terre générale sera mise en place sur l'ensemble du lotissement, conformément aux normes de sécurité actuellement en vigueur.

Ces câbles seront établis sous accotement ou trottoir ou allées piétonnes selon les mêmes dispositions que les câbles de réseau de distribution en énergie électrique.

8.3 Candélabres

Les candélabres auront une hauteur permettant l'éclairage du trottoir et de la chaussée et seront équipé de luminaires LED.

Les implantations et hauteurs de feux seront justifiées par des études photométriques et conformes à l'arrêté du 27 décembre 2018.

Les candélabres situés dans les espaces verts seront érigés sur une plate-forme béton de 30 cm x 30 cm afin de faciliter l'intervention du gestionnaire.

8.4 Raccordement au réseau existant

Le réseau d'éclairage de l'opération projetée sera raccordé sur le réseau existant rue de Champ Maillard.

9 PLANTATIONS

Conformément au plan de composition PA4, les espaces verts seront engazonnés, des plantations d'arbres et massifs arbustifs seront réalisées. Les essences utilisées seront conformes aux préconisations du services Espaces verts de la commune et adaptées au contexte.

Un plan de plantation sera soumis pour validation au service espaces verts de la commune avant travaux.

10 COLLECTE DES DECHETS MENAGERS

La collecte des ordures ménagères se fera aux portes à portes.

Chaque acquéreur devra mettre son conteneur sur son entrée charretière ou sur l'aire de présentation le jour désigné par la collectivité compétente et le rentrer dès la collecte effectuée.

11 REALISATION DES TRAVAUX

Tous les travaux énoncés ci-dessus seront réalisés conformément aux prescriptions des différents services techniques et concessionnaires concernés (SRD, Sorégies, Equipement de télécommunications ouvertes au public, gestionnaire Eaux de Vienne SIVEER et service espaces verts de la commune).

Les ouvrages réalisés seront conformes aux règles d'accessibilité des personnes à mobilité réduite en vigueur (Pentes, devers, ressauts, marquage, signalisation, contraste, éclairage...)

Les travaux de viabilisation du lotissement se feront en deux phases :

Phase Viabilisation

- Terrassements généraux nécessaires à la réalisation de la voirie et des noues,
- Réseaux d'Assainissement (EU et EP et branchements EU),
- Réseau Adduction Eau Potable et défense Incendie
- Réseau Basse tension,
- Réseau Télécommunications,
- Réseau Eclairage Public (Massifs et fourreaux uniquement),
- Empierrement provisoire de la chaussée.

Phase Travaux de finitions

- Empierrement complémentaire de la chaussée et des trottoirs,
- Pose des bordures et des grilles d'eaux pluviales,
- Pose des candélabres,
- Exécution des revêtements définitifs,
- Réalisation des finitions, des plantations et des engazonnements.